

NOMINATION DE LA DIRECTRICE DE CABINET

LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE DES ANTILLES

Vu le code de l'éducation, notamment l'article L.712-2;

Vu la loi n° 2015-737 du 25 juin 2015 portant transformation de l'université des Antilles et de la Guyane en Université des Antilles, ratifiant et adaptant l'ordonnance n° 2014-806 du 17 juillet 2014;

Vu les statuts de l'Université approuvés par le Conseil d'Administration du 23 juin 2015, notamment son article 10 ;

Vu la délibération de la réunion des élus du Conseil d'Administration de l'Université des Antilles du 25 janvier 2017 portant élection du Professeur Eustase JANKY en qualité de Président de l'Université des Antilles.

ARRETE

Article 1 : Mme Laura CASSIN, Maître de conférences, est nommée en qualité de Directrice de Cabinet.

Article 2: Dans le cadre de cette mission, Mme Laura CASSIN assiste le Président dans toutes ses missions et coordonne au sein du Cabinet l'instruction des dossiers traités par le Président. Elle veille également à la qualité des relations de la Présidence avec les instances internes, les organisations syndicales et les partenaires extérieurs de l'Etablissement.

Article 3 : La mission de Mme Laura CASSIN, prend effet à compter du 7 février 2017 pour se terminer à la fin du mandat du Président. Toutefois, la mission pourra prendre fin à la demande de l'intéressée ou du Président.

Article 4 : Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Pointe-à-Pitre, le 7 Février 2017

Le Président

Professeur Eustase JANK